



Mairie
51 rue Charles Souligoux, 63 570 BRASSAC LES MINES
☎ 04.73.54.30.88 📠 04.73.54.31.67 mairie.brassac@orange.fr



Madame, Monsieur

Dimanche, le président Emmanuel Macron a annoncé que crèches, écoles et collèges rouvriront pour tous à partir du lundi 22 juin, avec une présence « obligatoire ». Ce retour sera possible grâce à l'assouplissement du protocole sanitaire qui a encadré de façon stricte, depuis le 11 mai, la réouverture des écoles.

Cet allègement se traduit par plusieurs mesures mais la principale est l'allègement des conditions de distanciation physique. Jusqu'à présent, le protocole impose une distanciation entre élèves de 4 m². Désormais il ne faudra plus respecter qu'une distance d'un mètre latéral entre chaque élève ou en face à face à l'école élémentaire. Vous n'avez plus besoin d'inscrire vos enfants pour l'école. Le port du masque pour les personnels enseignants lorsqu'ils font classe ou sont à au moins un mètre de distance n'est plus obligatoire.

Il est bien évident que, malgré tout, nous devons rester très vigilants, le virus n'est pas pour autant parti. En conséquence, les règles sanitaires restent les mêmes dans l'enceinte de l'école à savoir :

Reprise en maternelle :

Trois entrées sont prévues :

- Pour la GS et les PS-MS: entrée principale puis direction la cour pour les GS et le couloir pour les PS/MS
- Pour les PS : entrée par la salle de motricité
- Pour les MS-GS : entrée par la porte à côté de la cantine (portail coulissant donnant sur l'avenue de la Coussonnière).

Avant chaque entrée dans la classe, le lavage des mains sera obligatoire.

La distanciation ne s'impose plus entre les élèves de maternelle **d'une même classe ou d'un même groupe** dans les espaces clos (classes, couloirs, réfectoire) ou dans les espaces extérieurs.

La récréation se fera par classes ou groupes de classes en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrière.

L'accès aux jeux extérieurs est autorisé si les jeux restent ensuite sans utilisation durant 12 heures. Le matériel scolaire et les jeux éducatifs utilisés seront à la disposition des élèves d'une même classe puis désinfectés ou isolés durant 24 h avant réutilisation.

Reprise en élémentaire :

Deux entrées sont prévues :

- Pour les CP – CE1 – CE1/CE2 par l'entrée du gymnase à côté du périscolaire
- Pour les CE2/CM1 – CM1 – CM2 par l'entrée principale.

Du gel hydro-alcoolique sera à leur disposition, même si nous privilégierons le lavage des mains au savon.



Mairie
51 rue Charles Souligoux, 63 570 BRASSAC LES MINES
☎ 04.73.54.30.88 📠 04.73.54.31.67 mairie.brassac@orange.fr

Avant chaque entrée dans la classe, le lavage des mains sera obligatoire.

La récréation se fera toujours en deux groupes en alternance et les règles de distanciation seront respectées, toutefois les enfants pourront se déplacer dans la cour.

Les jeux de ballons seront interdits et les enfants ne pourront pas venir à l'école avec leurs propres jeux.

Aucun déplacement des enfants dans la classe ne sera autorisé sauf pour un lavage nécessaire des mains (après éternuement ou passage aux toilettes, par exemple).

Chaque enfant n'utilisera que son propre matériel (merci de bien vérifier quotidiennement que votre enfant a de la colle, des stylos, crayons de couleurs, crayon à papier, taille-crayon,...).

Afin d'éviter les risques de propagation :

- Vous vous engagez à ne pas mettre votre enfant à l'école **en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19** (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre...) chez lui ou dans la famille.
- La température de votre enfant sera prise avant chaque entrée dans l'établissement scolaire. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), votre enfant ne sera pas admis à l'école.
- En cas d'apparition de symptômes (avec ou sans fièvre), vous vous engagez à venir récupérer immédiatement votre enfant qui sera isolé du groupe en attendant votre arrivée.
- Les parents ne seront pas admis dans l'enceinte de l'établissement.
- Le personnel communal portera un masque toute la journée
- Les sanitaires seront désinfectés 2 fois par jour : avant l'arrivée des enfants et lors de la pause méridienne
- Les bureaux et matériels utilisés par les enfants seront désinfectés tous les matins.

Passage aux toilettes, aux lavabos :

Afin de respecter la distanciation physique, de faciliter les désinfections et de respecter des temps de séchage, un WC sur deux sera condamné. L'entrée dans les toilettes se fera un par un.

Reprise de la cantine :

Les élèves externes sortiront classe par classe. Les demi-pensionnaires rejoindront la cour de récréation avant d'aller se laver les mains pour rentrer dans la cantine où ils seront pris en charge par le personnel communal. Les déplacements durant le repas seront interdits. Seulement trois élèves seront installés sur chaque table.

Inscription à la cantine :

Les inscriptions doivent se faire uniquement sur réservation sur le site de la cantine. Pour la semaine du 22 au 26 juin vous pouvez adresser un mail à cantine-scolaire.brassac@orange.fr

L'association des parents d'élèves reste également à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.



Mairie
51 rue Charles Souligoux, 63 570 BRASSAC LES MINES
☎ 04.73.54.30.88 📠 04.73.54.31.67 mairie.brassac@orange.fr

Pour conclure :

Malgré ces nouvelles directives suite à la phase 3 du déconfinement, les équipes enseignantes et la municipalité vous assurent que nous faisons et ferons toujours tout notre possible pour la sécurité et l'accueil de vos enfants dans les meilleures conditions possibles.

Continuez à prendre soin de vous et de vos familles.

Brassac-les-Mines, le 18 juin 2020

Adjointe aux écoles et à la vie scolaire



Gaëlle MAHOUEAUX